# Avocats et addictions : la ligne blanche

## TRAVAIL ET ADDICTION

*Si stress et pression offrent un terreau idéal à la consommation de stimulants et de drogues dites "de l'endurance", la conjoncture économique vient encore aggraver le phénomène. Nous reprenons ici la plus grande partie d'un article paru en juin dans la* Lettre des juristes d'affaires *(LJA), qui malgré la "politique de l'autruche" pratiquée dans la plupart des cabinets juridiques, a recueilli les témoignages d'avocats à Paris et à Londres.*




*"Avocats et addictions : la ligne blanche"*
*De Samy Mouhoubi, Anastasia Hancock et Chloé Enkaoua*
*LJA (la lettre des juristes d'affaires), Le Magazine n° 16, juin 2009*

*"Je connais certaines personnes qui passent simplement un coup de fil de leur bureau, puis qui se glissent à la réception pour récupérer leur commande. Il n'y a aucun cabinet d'importance à Londres qui peut prétendre le contraire."* Ce témoignage choc provient de l'associé d'un important cabinet d'affaires à la City. À l'automne dernier, le mensuel anglais Legal Business avait ainsi consacré une enquête aux relations entretenues par les avocats avec l'alcool et la drogue. Le journal rapportait que l'abus de substances était spécialement développé dans les milieux du droit des affaires. Et la conjoncture globale extrêmement difficile n'a fait qu'accentuer la tendance. Alors que la hausse de l'usage de la drogue chez les avocats est un phénomène relativement récent, l'article rappelle que l'abus d'alcool est quant à lui un problème de longue date. L'association anglaise spécialisée *"Alcohol Concern"* rapporte notamment que les décès causés par un cancer du foie dans les métiers du droit sont trois fois plus élevés que la moyenne nationale. Anthony Bogan, ancien membre du conseil de la *Law Society* et ancien managing partner du cabinet d'avocats aujourd'hui disparu Barber & Co, a réalisé qu'il avait un véritable problème avec l'alcool : *"J'en suis arrivé à un point où je ne pouvais simplement plus rien supporter,* se souvient-il. *Je m'en rends compte aujourd'hui, mais à l'époque, cela m'était impossible. Je me sentais faible et inutile, et je ne comprenais pas comment je pouvais parvenir à diriger un cabinet."* Des statistiques provenant de *"Law Care"*, un organisme de charité fondé pour aider et conseiller les avocats confrontés à des problèmes de santé comme la dépression ou encore l'addiction, montrent que chez les avocats anglais 30 % des hommes et 20 % des femmes excèdent régulièrement le niveau maximum recommandé de consommation d'alcool, et que plus de 15 % d'entre eux en deviennent dépendants.

*Les prénoms ont été modifiés.*

### Affronter la réalité

Associés aux soubresauts de l'économie, les avocats sont donc soumis à de plus fortes pressions qu'auparavant. De ce fait, rien d'étonnant à ce que certains d'entre eux s'appuient de plus en plus sur des drogues connues pour être des stimulants intellectuels et physiques puissants comme les amphétamines, la cocaïne, ou recherchent du réconfort dans l'alcool. *"Nous travaillons dans un milieu où tout le monde picole car c'est très masculin et toléré"*, explique Agnès, collaboratrice d'un cabinet d'affaires parisien. *"Quant à la cocaïne, effectivement, elle est très répandue dans le métier. Elle permet de rester en forme, et pour certains de faire comme s'ils avaient une vraie vie, alors qu'ils passent leurs jours et leurs nuits au bureau. Dans ce cas, mieux vaut pouvoir s'illusionner. Ce n'est pas forcément normal d'avoir envie de travailler quinze heures par jour"*, analyse-t-elle gravement. Les rémunérations mirifiques achèvent, selon elle, de brouiller les repères. *"La coke, c'est la drogue parfaite pour s'enflammer, surtout lorsqu'on est avocat d'affaires, un job grisant où l'on veut être "le" ou "la" meilleure…"* Les moments de stress vont de pair avec un environnement oppressant : les marchés connaissant une véritable période de troubles, la sécurité du travail est un enjeu primordial. Mais les avocats peinent à dévoiler devant leurs collègues leur incapa-

cité à s'adapter ; ils sont peu à admettre leurs faiblesses, de peur d'être considérés comme le "maillon faible".

La plupart des cabinets anglais refusent de communiquer sur le sujet et semblent adopter la politique de l'autruche, redoutant à la fois une mauvaise réputation et une publicité négative. Sur les cent plus gros cabinets interrogés par *Legal Business*, deux tiers ont refusé de s'exprimer. Quant au tiers restant, seulement la moitié d'entre eux a mis en place une charte sur la drogue et l'alcool. Et alors que des tests antidrogue sont couramment effectués dans les plus grandes institutions de la City, y compris dans les banques d'investissement, aucun des cent principaux cabinets du Royaume-Uni n'admet y avoir recours. *"Les cabinets ne voient que ce qu'ils ont envie de voir,* déclare un ancien associé de la City. *J'ai claqué 100 000 livres* [112 000 euros] *en cocaïne en une année seulement, et personne ne l'a remarqué."* Ce témoignage, aussi choquant soit-il, reflète pourtant l'atmosphère qui règne dans ces grands cabinets. Il est de notoriété publique que les substances illicites font partie intégrante de la vie de la City, et les cabinets d'avocats refusent comme les autres d'affronter le problème. Comme le souligne l'un des associés les plus importants du Magic Circle, ancien toxicomane : *"J'ai largement abusé de la drogue, pris de grandes quantités de cocaïne, à tel point que je n'étais plus moi-même cinq fois par semaine."* Selon lui, la drogue dans le milieu des avocats ne se limite en aucun cas à un usage en dehors du bureau, pas plus qu'à une activité post-travail. *"Je prenais de la drogue avant d'aller au travail, au bureau, et aussi après"*, ajoute-t-il.

## Sois rentable et tais-toi !

Néanmoins, ce comportement est passé inaperçu, soit que le cabinet ne l'ait pas remarqué, en dépit de signes clairs et alarmants, soit qu'il n'ait tout simplement pas souhaité affronter le problème. *"Les métiers du droit, contrairement à d'autres professions plus classiques comme la médecine ou encore l'enseignement, n'en ont rien à foutre tant que vous êtes rentables"*, affirme un autre associé. Un avocat cocaïnomane témoigne également : *"Lorsque je suis devenu accro, ma personnalité a changé de manière brutale. Personne ne l'a remarqué parce que je gagnais de l'argent, je faisais rentrer les clients, et je menais un deal même contre vents et marées, jusqu'à la fin. C'est comme ça que fonctionnent les cabinets d'avocats, ce qui les rend très dangereux pour les personnes fragiles."* L'associé ajoute avec lucidité que la seule chose qui intéresse les cabinets, *"c'est le résultat final. C'est encore le cas au jour d'aujourd'hui, et c'est particulièrement vrai à Londres"*.

Et pourtant, la sophistication croissante des départements de ressources humaines dans les principales firmes juridiques londoniennes prouve que le personnel est souvent capable de gérer en interne ce type de problème, ce qui pourrait être un premier pas. Mais plusieurs facteurs peuvent dissuader un avocat d'aller chercher de l'aide. La peur des discriminations futures, mais aussi la menace du licenciement en sont deux raisons majeures. De plus, beaucoup d'entre eux ont le sentiment que leur cabinet ne propose toujours pas un niveau de soutien adéquat. Sur le nombre de cabinets interrogés par *Legal Business*, en effet, seulement 9 % ont admis être conscients du problème, et 16 % ont dit disposer d'assurances permettant de couvrir un traitement. Il faut préciser que les assurances médicales privées, bien qu'elles soient automatiques dans la plupart des grandes firmes, ne prennent souvent pas en charge ce type de "maladie". *"La tendance dans les cabinets d'avocats est de proposer les assurances les moins chères"*, explique Jonathan Goodlife, avocat chez Freshfields qui a mené une recherche pour la *Law Society* dans ce domaine. *"Mais c'est un choix qui manque de sens, puisqu'on doit de toute façon attendre un temps fou les remboursements par la sécurité sociale."* Nous sommes donc ici loin du Québec et de son Programme d'aide aux membres du barreau (Pamba), qui se propose, depuis 1996, de répondre aux appels à l'aide d'avocats souffrant d'addictions. Ces avocats en détresse peuvent ainsi être dirigés vers de nombreux groupes d'entraide comme les alcooliques anonymes ou les cocaïnomanes anonymes. 490 personnes auraient fait appel au Pamba entre 2005 et 2006.

## Esquisse d'une typologie des consommateurs

Amateur de haschich et cocaïnomane occasionnel, Michaël a, de son bureau, eu tout le temps de se livrer à une typologie des consommateurs de cocaïne au travail. *"Il y a le collaborateur qui en prend de temps en temps pour tenir le coup parce qu'il bosse tard le soir. Il en a toujours dans son bureau. Il en prend à minuit pour passer un bon moment mais ce n'est pas quelqu'un de complètement excité, d'accro. Ensuite, il y a le gros associé très important qui en prend très souvent. Il a l'habitude de sortir pour des déjeuners et des dîners d'affaires. Pour lui, la cocaïne fait partie de l'excitation du boulot et puis, il a moins besoin d'assurer intellectuellement. Il doit juste parler business, il n'est pas devant son ordinateur à vérifier les contrats. Enfin, troisième type de "client" : le collaborateur senior, pas trop sûr de lui et qui a une certaine image de la profession, selon laquelle tous les avocats en prennent. Au début, il en consomme un peu. Il se met à gagner de l'argent, alors, ça devient très facile. Les dealers viennent même au cabinet. Ce genre de personne ne prend pas que de la coke mais aussi des amphétamines. Rapidement, ils perdent le contrôle, puis pètent les plombs."*

À Paris, il s'agit également d'un sujet tabou sur lequel la profession préfère jeter un voile pudique. Question de bienséance et de réputation qui "relève de l'intime", objectent d'emblée la grande majorité des professionnels sollicités. Oui, comme tant d'autres, les avocats d'affaire sont soumis à la pression. Mais pas de quoi, en tout état de cause, user de subterfuges tels l'alcool, les antidépresseurs, ou pis, de drogue dure comme la cocaïne. Une enquête diligentée par le barreau de Paris en 2003 avait pourtant bien recensé des données relatives à l'état de santé des avocats parisiens. Les résultats consignés demeurent, aujourd'hui encore, confidentiels et "assez inquiétants", selon plusieurs sources qui n'ont toutefois pas souhaité nous les détailler. Il est néanmoins ressorti de cette étude qu'un avocat parisien sur deux présentait "une souffrance psychologique significative", et que 19 % d'entre eux étaient alcooliques. Selon nos informations, 40 % des indemnités journalières versées aux avocats concernent des pathologies liées au stress. Compte tenu du nombre de dépressions toujours plus élevé et des difficultés croissantes à gérer le stress lié à la profession, le Conseil national des barreaux (CNB) a décidé lui aussi d'ouvrir une réflexion de fond sur le sujet. Cependant, les chiffres ayant été jugés trop alarmants, cette étude n'est jamais parue… En la matière, le secret défense est donc de rigueur.

Il est immédiatement opposé aux curieux, confirmant la susceptibilité de la profession et de ses plus éminents représentants, lorsqu'il s'agit de commenter des statistiques considérées comme "sensibles" qui n'ont pas, selon le barreau, *"à être portées à la connaissance du public"*. Karine Mignon-Louvet, responsable de la commission prospective du CNB, confie : *"La profession d'avocat est soumise au secret professionnel. C'est un réflexe qui déteint sur la vie personnelle. Nous parlons très peu de nous en général et encore moins de nos difficultés d'exercice ou d'un mal-être. Nous traitons les problèmes des autres et laissons les nôtres de côté au détriment de notre santé et de nos familles. Les avocats, qui vis-à-vis du client doivent représenter un "bloc solide", ont tendance à mettre une barrière de protection vis-à-vis d'eux-mêmes."*

Les professionnels ont d'ailleurs opposé les plus vives

# Exposition professionnelle à la cocaïne : le regard de William Lowenstein

*Swaps a demandé au président de SOS addictions de réagir à l'article sur l'usage de cocaïne chez les avocats. Voici ses réflexions.*

*"Je me dopais pour avoir de meilleurs résultats et de l'argent."* Cette phrase récemment prononcée [1] par un jeune coureur cycliste professionnel ukrainien, après le Tour de l'avenir, le bien nommé, pourrait aujourd'hui sortir de la bouche de non-sportifs. Avocats, médecins, journalistes, personnels navigants, cadres supérieurs, coiffeurs, charcutiers-traiteurs et boulangers découvrent, après les personnes du show-biz, les golden-boys, les travailleuses du sexe, les traders et les banquiers, les vertus dopantes de la cocaïne avant de subir la folie de sa dépendance.

Saturation du marché américain oblige, le trafic de cocaïne a conquis l'Europe. Après le Royaume-uni, l'Espagne, l'Italie, les usages de cocaïne se multiplient en France. Depuis une quinzaine d'années, la cocaïne est sortie de son ghetto doré, artistes, mannequins, tennismen et triangle Neuilly-Auteuil-Passy, pour se banaliser ; beaucoup disent *"se démocratiser"*, mais je crois que notre démocratie mérite mieux que cette déclinaison. Banalisation telle que, lorsqu'il nous est demandé de cerner un "profil type social" du cocaïnomane, cela nous est devenu aussi difficile à caricaturer que pour un fumeur de cannabis ou un buveur d'alcool.

Il n'empêche que certaines catégories professionnelles demeurent plus exposées que d'autres. C'est un des grands intérêts de cet article sur les avocats que de ne pas l'oublier. Nous avons, en France, bien des réticences, bien des difficultés à exposer des faits schématiques. Les Américains s'embarrassent peu de ces pudeurs. Lors d'une visite à un centre privé spécialisé en addictologie à Atlanta, mon collègue me présenta ses statistiques et sa file active de patients. Les professions les plus représentées étaient les avocats, les médecins et chirurgiens (anesthésistes et réanimateurs en tête), les chefs d'entreprise (producteurs notamment), les journalistes et le personnel navigant (commandants de bord et stewards). Devant mon étonnement, il précisa que son institution était avant tout subventionnée par les organismes de régulation ou conseils de l'ordre de ces différents métiers. Le "deal" étant de rentre la licence ou l'autorisation d'exercice après réussite de la *"detoxification"*. Puis il donna deux phrases éclairantes : *"Dans certains métiers,*

[1] *Entretien réalisé par M Kessous, Le Monde 22 septembre 2009*

dénégations à la question de savoir s'ils, ou elles, utilisaient, à l'occasion, des "remontants", prompts à congédier le petit passage à vide, l'anxiété tenace, ou plus grave, la dépression durable. Officiellement, le recours à de quelconques fortifiants, licites ou totalement défendus par la loi, ne saurait exister… L'incrédulité passée, plusieurs membres de la profession ont pourtant et après maintes sollicitations téléphoniques, accepté de lever un coin du voile sur l'usage de produits variés censés maintenir leur motivation intacte.

## Une pression permanente

*"Les problèmes d'alcool ne sont guère nouveaux dans les cabinets d'avocats,* explique Caura Barszcz, directeur de la publication Juristes associés, qui mène divers groupes de réflexion avec des dirigeants de cabinets où ces sujets sont régulièrement abordés. *Ils existent toujours même si les structures restent discrètes sur le sujet et couvrent souvent les associés qui s'y adonnent. Cela n'en est pas moins un secret de polichinelle. En revanche, ce qui touche de plus en plus les cabinets, ce sont les problèmes d'addictions plus sévères des associés comme des collaborateurs. On peut y voir là le signe d'un malaise général, bien avant la crise, plutôt dû au déséquilibre vie professionnelle privée, à la pression aux heures et au rendement et d'une manière générale à l'ambiance de compétition induite dans beaucoup de cabinets de la place. Les gens doivent tenir le rythme sur le long terme et rester au top, enfin ce qu'ils imaginent être au top. À voir l'état de nervosité et les yeux rouges de certains… on imagine aisément comment ils tiennent."* Philippe admet avoir, dans un passé proche, usé et abusé d'alcool et antidépresseurs qui, dit-il, lui apportèrent *"réconfort"*. La dernière fois ? C'était il y a neuf mois environ. *"J'éprouvais à ce moment-là une grosse fatigue, et j'avais besoin d'un stimulant capable d'enrayer les effets du surmenage. J'avais beau appuyer sur l'accélérateur, il n'y avait plus rien."* Outre ce passage à vide momentané, cet avocat d'affaires quadragénaire, de solide constitution, admet avoir connu la dépression, un gros mot proscrit par la profession. Seul moyen d'en sortir : avaler d'autres antidépresseurs, histoire de ne pas sombrer davantage. *"Je*

→

*l'addiction fait partie des risques professionnels. On pourrait requalifier la dépendance en maladie du travail"*, et : *"Ce qui fait la qualité des personnes dans ces métiers à haut risques et à responsabilités en fait aussi leur vulnérabilité aux addictions. Imaginez-vous un grand artiste qui ne soit pas hypersensible, hypervulnérable ?"*

Nous sommes bien loin en France de reconnaître l'addiction comme une maladie du travail. Nous avons déjà du mal à la reconnaître comme une maladie…

Bien sûr, tous les avocats ne seront pas cocaïno-dépendants, pas plus que les infirmières ne seront toutes séropositives au VIH ou au VHC en se piquant accidentellement. Mais la pression inhérente à cette profession, l'exigence de performance et sa corrélation positive avec la réussite financière, le rythme et les conditions de travail (ces fameux cabinets à l'américaine), l'accession jeune et rapide à des responsabilités ou à des contrats très importants, constituent de réels facteurs de risques aux addictions. Ajoutons que la sélection des personnes tachypsychiques, des hyperactifs, des workaholiques et des mégalos se fait dès le concours du barreau : ce sont les meilleurs qui réussissent les grands concours, c'est-à-dire ceux dont les qualités initiales feront un terrain de vulnérabilité aux conduites addictives.

Un patient, avocat pénaliste de talent, issu d'une famille provinciale de haute notabilité, marié, deux enfants, avait, comme dans les livres, quitté sa ville natale pour monter à la capitale et y réussir. Quand je lui demandai de préciser ce qu'était, pour lui, réussir, il me répondit sans hésitation : *"avoir une maitresse et prendre de la cocaïne"*. Car, comme si les conditions pressantes de certaines professions ne suffisaient pas, comme si l'utopie politique et économique de performance sans fin et de résultats infaillibles ne suffisait pas, la cocaïne peut se targuer d'avoir une attractivité forte avec son image paillette, champagne, de réussite.

Alors, les avocats obligés de se doper comme les coureurs cyclistes pour devenir professionnels et réussir ? La question paraît irrecevable et pourtant, en lisant ce texte simple et juste, je me la suis posée.

Sans doute nous faut-il alors commencer par le début :

– D'une part rappeler, informer que la cocaïne est une drogue, une drogue qui rend dépendant et qui tue bien plus que l'héroïne aux États-Unis. Pour réussir, mieux vaut rester en vie… Et pour tout dire, sur ce sujet comme sur bien d'autres, savoir plus c'est risquer moins.

– D'autre part, plus une société est exigeante, plus elle impose la réussite et la performance, plus les conduites dopantes sont probables. Se doper plus pour travailler et gagner plus, est-ce bien cela que nous voulons ?

Dr WILLIAM LOWENSTEIN (Clinique Montevideo)

*venais de perdre ma collaboration dans un cabinet pour lequel je travaillais depuis six ans. Je ne pouvais plus honorer mon loyer, une passe très difficile. J'ai pris des pilules pendant un an et demi, arrosées de beaucoup d'alcool, mais ça n'a pas servi à grand-chose, tout juste un effet placebo avant de remonter la pente doucement."* Le contexte économique et social et les règles non écrites qui régissent la profession sont, à l'écouter, à l'origine d'une anxiété à laquelle sont spécialement exposés les avocats d'affaires.

Selon Karine Mignon-Louvet, de la commission prospective du CNB, la notion d'urgence et de gestion du temps, les enjeux traités, les contraintes en termes de délais, les exigences du client, des avocats adverses, l'aspect libéral avec les angoisses que cela comporte mais aussi la gestion en parallèle de sa vie personnelle sont autant de facteurs qui accentuent l'angoisse quotidienne. *"La base du malaise réside dans le statut juridique de la collaboration. Nous ne sommes pas des salariés. Dès le début, nous sommes nos propres patrons. Nous payons nos charges et pouvons être virés sans cause réelle et sérieuse, si ce n'est un préavis de trois petits mois. Voilà, le malaise initial !"*, souligne Philippe. *"On picole tous, ça c'est sûr. Un paquet de mes confrères prennent aussi des antidépresseurs ou des "dynamiseurs". La pression ? Dans notre métier, elle est presque consubstantielle. Il faut vivre avec elle quotidiennement. Elle est imposée par votre patron et vos clients. On vous colle des délais difficiles à respecter avec des enjeux parfois extrêmement lourds. Comme les médecins, on nous confie par définition des gros dossiers. Il faut avoir les épaules bien carrées pour supporter."* Une pression plus accentuée dans le milieu du droit des affaires où les enjeux financiers sont souvent énormes. D'après Philippe, la technicité exigée est également un facteur supplémentaire d'angoisse. *"Nous connaissons une pression analogue à celle des chefs d'entreprise. On se doit d'être autant technicien que gestionnaire et commercial. Observez les traits de certains hommes politiques du gouvernement, jadis avocats d'affaires. Voyez leurs visages, c'est un excellent indicateur de la pression que certains de leurs clients non moins célèbres leur ont fait subir…"* Pour Michaël, jeune collaborateur, *"notre métier est le terreau parfait pour développer une addiction. Avocat d'affaires, c'est aussi stressant qu'être trader"*.

## La "coke", rançon de la gloire ?

Marc, jeune avocat d'affaires, collaborateur d'un cabinet du Magic Circle, explique absorber des stupéfiants pour, convient-il, *"booster la machine"*. La cocaïne, élément largement ancré dans certains cabinets parisiens, n'a, à l'entendre, rien d'une légende urbaine. *"Le job est aussi stressant qu'excitant. Du coup, on ne craint pas d'user de substances pas forcément tolérées pour être performant. On connaît les risques encourus mais l'excitation est un stimulant qui ne demande, pour l'instant, qu'à être alimenté. Je bosse comme un malade, soirs et week-ends inclus. En contrepartie, je gagne plutôt bien ma vie. Mais je ne compte pas rester trop longtemps dans ce cabinet. Ce serait trop m'exposer physiquement et psychologiquement"*, souffle-t-il. L'allure BCBG, juste ce qu'il faut de négligé, le jeune homme a le débit rapide et ne craint pas de choquer. Il définit la "coke" comme la rançon de la gloire, un ciment commun qu'il dit partager avec d'autres confrères. *"C'est un peu comme dans le film* Wall Street, *pendant et après certains coups de bourre, on éprouve le besoin d'être au taquet"*, admet Marc. *"Prendre de la cocaïne me permet de me dépasser, mais je ne tiens pas à devenir "accro". Je me dis que je peux encore me le permettre à mon âge, ce qui ne sera sans doute plus le cas dans quelques années"*, relativise-t-il du haut de ses trois ans d'expérience. S'agit-il d'une pratique répandue ? Il évacue la question d'une moue dubitative. "*C'est un mode de fonctionnement que je partage avec quatre, cinq confrères de ma connaissance. Inutile de vous dire que si nous sommes pris sur le fait, c'est la porte assurée…"* Car si l'alcool est socialement relativement bien accepté, la cocaïne, drogue dure s'il en est, ne laisserait aucune échappatoire professionnelle à un de ses addicts.

Michaël, lui, a fait le choix de renoncer aux substances illicites au sein du cabinet qui l'emploie. Sa consommation de cocaïne reste festive. *"La dizaine de fois où on m'en a proposé au boulot, j'ai toujours refusé. Dans notre travail, il faut être très concentré, rester maître de soi, prendre la bonne décision. Je ne veux pas tomber dans l'habitude même si j'ai vu des avocats en prendre au cabinet, y compris des associés à la notoriété indiscutée"*, relate le collaborateur. Les rumeurs, sa santé, une carrière à bâtir mais aussi et surtout un équilibre personnel l'ont définitivement dissuadé de prendre le risque d'une consommation régulière de substances illicites. *"Dans les cabinets, tout se sait très vite. Et quand ça se sait, tu es terminé…"*, ajoute-t-il. Lui dit dorénavant se doper, sur son lieu de travail, au café ! *"J'utilise les moyens qui sont à ma disposition. Prendre de la cocaïne, c'est un peu franchir une barrière dangereuse. En revanche, la caféine, c'est une drogue en vente libre et sans pression sociale si on en abuse."*

SAMY MOUHOUBI, ANASTASIA HANCOCK ET CHLOÉ ENKAOUA